

far.

DÉTERGENT DÉTARTRANT SANITAIRE

056

057



Réf : 881579 (5L) - 881580 (750mL)

NETTOYANT DÉTARTRANT

CARACTÉRISTIQUES PRODUIT

Détartrant gélifié nettoyant qui élimine le calcaire déposé par l'eau des sanitaires. Par sa viscosité contrôlée, il adhère aux parois verticales et agit plus longtemps. Laisse une agréable odeur de frais.



Le pulvérisateur 750ml peut-être rechargé par le bidon de 5L.

MODE D'EMPLOI

Pulvériser sur la surface à nettoyer ou appliquer à l'aide d'une éponge humide. Laisser agir 10 minutes, frotter si nécessaire, rincer à l'eau claire. Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée afin de baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT	COULEUR	PH	DENSITÉ	ODEUR
liquide limpide	rose	2,2 - 3,2	1,03 - 1,05	orange

CONDITIONNEMENTS

ref. 881579 (56) : bidon 5L (recharge du pulvérisateur) - carton x2 - palette x128
ref. 881580 (57) : pulvérisateur 750mL - carton x12 - palette x600

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Éviter les projections oculaires
- Le produit n'est pas destiné à un nettoyage industriel

NATURE CHIMIQUE

- Agents de surface non ioniques <5%
- Parfums

ENVIRONNEMENT

Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits ou services qui satisfont aux exigences environnementales.

EU Ecolabel :
FR/020/024

Surconditionnement : carton recyclable

Bidon de 5L et corps du pulvérisateur 750mL : emballage recyclable

Tête de spray 750mL : non recyclable

Recycler l'emballage conformément aux législations en vigueur.

ETIQUETAGE RÉGLEMENTAIRE

- Pas d'étiquetage
- Etiquetage
- Etiquetage additionnel

Consignes de sécurité : se référer à la fiche de données de sécurité

TRANSPORT ADR

- SOUMIS
- NON SOUMIS

CODE DOUANIER

34025090

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)1.42.70.54.55 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de